

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 1er Septembre 2015

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance :-Mr Jean-Marie GUILBERT.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 7 Juillet 2015. Mr le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal sur quelques points :

a. A la demande de Mr le receveur Municipal, il faut établir un **acte notarié** pour l'acquisition de la licence IV de Mr B Pillier, Mre Prévost Notaire à Lumbres s'en chargera.

b. Les deux mats pour l'extension de l'éclairage public sur le hameau de Watterdal seront installés prochainement.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a. Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Lumbres : Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 26 Juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, **en ajoutant à la compétence : « Tourisme »** : - la promotion, - l'organisation d'animations et d'événements dans le cadre de la stratégie touristique communautaire ; - la création, - labellisation, - promotion et balisage des sentiers de randonnée et de parcours Trail reconnus d'intérêt communautaire repris dans le cadre de la stratégie « sports de nature », de parcours de course d'orientation, de parcours de santé, - la location ou acquisition et entretien d'une flotte de cycles, et d'une flotte de GPS de randonnée ;

- **en ajoutant à la compétence : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire »** : - la mise en œuvre, promotion, et gestion de la station de trail/spot de trail « Pays de Lumbres /collines d'Opale » ; - de la base d'accueil VTT labellisée FFCT, - le développement des équipements nécessaires à la pratique du canoë/kayak ; - la création de la piste de vol libre d'Audrehem ; - la création de parcours de disc-golf ; - la création d'une plaine « sports /loisirs » à Lumbres ; - le développement d'un réseau communautaire de plateaux multisports. Il donne lecture de la délibération. Il revient à chaque commune de la C.C.P.L de se prononcer à son tour sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'accepter cette modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Lumbres.**

b. Approbation du rapport sur les Ordures Ménagères : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le **rapport annuel de l'exercice 2014** sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce rapport comprend les éléments suivants : - **les indicateurs techniques** (nombre d'habitants desservis, tonnages collectés, fréquence de collecte, type de déchets,...) ; et **les indicateurs financiers** (modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel des dépenses et des recettes,...).

5 030 T d'ordures ménagères, 1 348 T de Papiers/cartons, 1 120 T de verre ont été ramassées. 143 T ont été refusées au centre de Tri. Le montant total des dépenses s'élève en 2014 à : - **2 565 748.73 €** ; le montant total des recettes s'élève à **1 908 136.06 €**, dont la taxe d'enlèvement à **1 412 624 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve, le présent rapport.**

c. Construction du Bâtiment de stockage du matériel communal : Mr le Maire présente au conseil municipal les différents devis reçus suite à l'appel d'offres lancé par Mr J-Y Hellio, architecte. Pour le lot n°1 « Gros Œuvre » une seule estimation a été présentée, aussi de nouvelles entreprises ont été sollicitées et sont en attente ; concernant le lot n°5 « Electricité » un comparatif doit être établi. Dès la réception des documents, la commission d'appel d'offres se réunira pour choisir les entreprises dans les 5 lots à attribuer ; ceci afin de **commencer les travaux rapidement.**

d. Formation des intervenants aux Activités périscolaires : Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que les intervenants aux activités périscolaires (4 personnes) mises en place par la commune, participent à des formations : 14 h au total (activités sportives et premiers secours) organisées par la communauté de communes du Pays de Lumbres. Il propose que ces heures soient rémunérées au tarif du smic en heures complémentaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte cette proposition de régler aux animateurs ce temps de formation.** Un état avec les présences sera établi et transmis au receveur municipal.

e. Questions diverses :

1. Mr le Maire informe l'assemblée que le centre de Loisirs dirigé par Mme N Cornet a été contrôlé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le mode de fonctionnement a été jugé **satisfaisant tant sur le plan de la sécurité des personnes et des Infrastructures que sur le plan éducatif**. Félicitations à toute l'équipe d'encadrement !

2. La commune de SENINGHEM a reçu le « **Bouquet de bronze** » dans la 2ème catégorie (301 à 1 000 habitants) pour sa participation à l'opération : « **Fleurir le Pas De Calais 2015** ». Merci aux bénévoles pour les plantations et à l'employé communal pour l'arrosage!

3. Le **contrat C.U.I de Melle Camille Lefebvre** qui aide les enseignants, sera renouvelé pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} Novembre 2015.

4. Le **contrat des trois intervenants titulaires du BAFA pour les Activités périscolaires** est reconduit du 1^{er} Septembre au 5 Juillet 2016 pour une durée hebdomadaire de 3h durant la période scolaire avec une rémunération sur la base de 15€ brut/heure.

5. Une **caution de 150 €** sera demandée pour le **prêt des tables, chaises, et bancs**.

6. Le **diagnostic d'accessibilité aux ERP des personnes handicapées** avec les non-conformités et les mesures proposées pour chaque lieu est présenté à l'assemblée. Un agenda d'accessibilité programmée devra être déposé. Un délai de trois ans maximum sera alors accordé pour réaliser les travaux.

7. Un contrôle de la « **Défense Incendie** » sera effectué les 10 et 18 Septembre.

8. Les **élections régionales** se dérouleront les 6 et 13 Décembre 2015.

9. Mr C Leclercq demande de rappeler aux personnes qui louent la salle d'Activités, qu'il **est interdit de « claquer des pétards » pour le bien être du voisinage** ! En cas de non-observation, il est décidé que la caution de 100€ ne sera plus rendue !

10. Mr J-M Guilbert demande de repeindre certains « **passages - piétons** ».

11. La **réparation de la rue Hamet** est évoquée. Un 1er devis a été obtenu. Mr le Maire propose d'inscrire les travaux pour 2016. Plusieurs entreprises seront contactées.

Le Maire, C Tellier.